

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

10, rue Penthievre

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association I4CE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 mai 2025

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Emmanuel Magnier
Associé



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Bilan Actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat (1 ^{ère} partie)	6
Compte de résultat (2 ^{ème} partie)	7
Annexes	8
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	8
2. Evènements significatifs de l'exercice	8
2.1 Vie de l'association	8
2.2 Comptes 2024	100
3. Principes, règles et méthodes comptables	111
3.1 Référentiel	111
3.2 Méthodes d'évaluation	111
3.2.1 Les immobilisations	111
3.2.2 Les créances	111
3.2.3 Les disponibilités	111
3.2.4 Les provisions risques et charges	111
3.2.5 Provision pour engagement de retraite	111
3.2.6 Fonds dédiés	111
3.2.7 Impôts	111
3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes	111
4. Notes explicatives sur le bilan	122
4.1 Immobilisations brutes	122
4.1.1 Immobilisations incorporelles	122
4.1.2 Immobilisations corporelles	122
4.2 Amortissements et provisions d'actif	122
4.3 Détail des immobilisations et amortissements	122
4.4 Etat des créances	122
4.5 Produits à recevoir	122
4.6 Dépréciation	12
4.7 Disponibilités	122
4.8 Charges constatées d'avance	122
4.9 Fonds propres	133
4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite	144
4.11 Fonds dédiés	144
4.12 Etat des dettes	144
4.13 Produits constatés d'avance	144
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	155
5.1 Prestations de services	155
5.2 Concours publics et subventions	155
5.3 Cotisations	155
5.4 Contributions financières	155
5.5 Autres produits	155
5.6 Transfert de charges	155
5.7 Charges de personnel	155
6. Autres informations	166
6.1 Effectif moyen	166
6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)	166
6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus	166
6.3.1 Engagements donnés	166
6.3.2 Engagements reçus	166

6.4	Evènements post-clôture	16
6.5	Contributions volontaires en nature	16
7.	Fonds dédiés.....	17

Bilan Actif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2024			Exercice clos 31 déc. 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	161 920	94 804	67 116	55 775
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	38 639		38 639	36 242
Total I	200 559	94 804	105 755	92 017
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 095
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 231 456		3 231 456	2 720 270
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	53 249		53 249	11 738
Valeurs mobilières de placement	2 500 000		2 500 000	2 400 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	908 203		908 203	1 166 298
Charges constatées d'avance	50 673		50 673	43 957
Total II	6 743 581	0	6 743 581	6 343 358
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 944 140	94 804	6 849 336	6 435 375

Bilan passif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2024	Exercice clos 31 déc. 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	533 840	533 840
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 753 901	1 534 785
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	235 399	219 116
Situation nette (sous total)	2 523 140	2 287 741
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 523 140	2 287 741
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 659 649	1 120 443
Total II	1 659 649	1 120 443
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	140 862	154 826
Total III	140 862	154 826
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	143 740	181 512
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	982 414	972 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 731	8 368
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 392 800	1 710 236
Total IV	2 525 685	2 872 365
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	6 849 336	6 435 375

Compte de résultat (1^{ère} partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2024	Exercice clos 31 déc. 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	218 950	192 510
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	202 751	186 971
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 218 132	2 855 641
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	340 077	270 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 612 394	1 206 241
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 964	11 662
Utilisations des fonds dédiés	763 469	795 355
Autres produits	256	1 648
Total I	6 369 993	5 520 028
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	798 547	876 105
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	318 655	294 056
Salaires et traitements	2 367 319	2 227 362
Charges sociales	1 370 270	1 289 118
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 565	17 498
Dotations aux provisions		29 417
Reports en fonds dédiés	1 302 675	575 948
Autres charges	186	182
Total II	6 179 217	5 309 686
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	190 776	210 342

Compte de résultat (2^{ème} partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2024	Exercice clos 31 déc. 2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	82 139	11 544
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	82 139	11 544
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	82 139	11 544
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	272 914	221 885
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 865	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	17 865	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-17 865	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 651	2 770
Total des produits (I + III + V)	6 438 168	5 531 572
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 202 769	5 312 456
EXCEDENT OU DEFICIT	235 399	219 116
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Annexes

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institute for climate economics) est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Nous promouvons des politiques efficaces, efficientes et justes. Nos 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias. Nos travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, financement du développement, réglementation financière, tarification carbone et certification carbone.

I4CE est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Son conseil d'administration est composé de 11 administrateurs et présidé par Jean Pisani-Ferry.

Avec près d'une quarantaine de collaborateurs, l'institut réunit des experts et une équipe support de tous horizons.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1 Vie de l'association

En France :

Au cours d'une année turbulente pour la politique française, marquée par un recul des engagements environnementaux et par les contraintes budgétaires, nous avons cherché les chemins pour sauvegarder la transition climat.

En utilisant des scénarios à horizon 2030, nous avons mis en évidence les voies possibles grâce à différentes combinaisons de politiques et à des dépenses mieux pensées.

Nos recherches sur l'accessibilité de la transition pour les ménages, l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la sylviculture, et le coût de l'adaptation, ont contribué à un débat nuancé malgré l'évolution rapide du paysage politique et le renouvellement des gouvernements.

Malgré les retournements politiques, 2024 a vu le gouvernement publier son premier plan de financement pluriannuel de la transition (SPAFTE).

Le défi pour 2025 sera de parvenir à une version actualisée de ce plan, avec des réponses plus complètes aux défis liés à l'efficacité des dépenses publiques et des outils politiques. À I4CE, nous continuerons à identifier de solutions possibles pour améliorer les dépenses publiques dans la transition climat.

Ce qu'a publié I4CE :

- Rapport phare sur **l'accessibilité de la transition pour les ménages** (évaluation des conditions d'accès aux investissements nécessaires, en particulier pour les ménages modestes et moyens).
- Rapport phare sur l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs de **l'agriculture, de l'alimentation et de la sylviculture** (identification des financements publics favorables à la transition et ceux pouvant être réorientés en faveur de la transition).
- Rapport phare sur le coût de **l'adaptation** à un monde à +4°C (explicitation des premiers ordres de grandeur pour les secteurs du bâtiment, des infrastructures de transport terrestre et des productions agricoles végétales).
- Production d'une base de données actualisée des **besoins d'investissements des collectivités** (transport, énergie, bâtiments publics) + modélisation des leviers de financement à disposition des collectivités pour trouver ces investissements. Méthodologie du « budget vert » a été adoptée par l'Etat français comme norme de cotation dans le cadre d'une obligation pesant sur les grandes collectivités à partir de 2024.

En Europe :

Notre engagement au niveau européen a passé un cap dans le contexte des élections européennes et du nouveau mandat de la Commission européenne. Le rapport Draghi sur la compétitivité européenne a incité à repenser les priorités de l'UE pour l'avenir. Le pacte vert européen a été recadré dans le contexte des préoccupations liées à la sécurité énergétique et à la résilience. Si la nécessité d'accroître les investissements en Europe est largement reconnue, les investissements publics et privés doivent clairement couvrir un nombre croissant de priorités urgentes. Si les ambitions climatiques à long terme de l'UE restent fortes, la manière de les réaliser fait l'objet d'un débat animé dans une nouvelle réalité politique.

En 2025, le défi consistera à progresser vers un plan d'investissement à long terme pour l'Europe, capable de mobiliser des fonds publics et privés pour la transition climat à travers une série d'initiatives.

C'est dans cette perspective que nous poursuivons nos travaux sur le suivi des investissements climat en Europe, sur la politique et les outils de financement de la fabrication de technologies propres, sur un cadre solide et pragmatique pour l'agriculture et la certification du carbone, et sur les plans de transition prudentiels pour le secteur bancaire européen.

Ce qu'a publié I4CE :

- Publication de la première édition du rapport sur le **déficit d'investissement climat européen**, établissant un déficit de 406 milliards d'euros en 2022 pour atteindre les objectifs de 2030. Le rapport a été repris et référencé par les institutions UE, par la BCE, le PE... La publication du rapport a considérablement augmenté la visibilité d'I4CE dans la sphère européenne et son réseau.
- Publication du premier rapport au sein de l'UE portant sur des recommandations pour le plan industriel du pacte vert (évaluation des financements ciblés vers le secteur de la manufacture de la **cleantech** visant à améliorer le cadre d'investissement de l'UE afin de garantir au secteur de la **cleantech** un accès adéquat aux financements publics et privés).

- Contribution à l'élaboration du cadre européen **d'évaluation et de certification des absorptions de carbone** agricoles et forestières et des pratiques du « *carbon farming* » (contribuant à la fois sur le texte législatif et sur les supports techniques pour les méthodologies forestières).
- Publication d'un rapport soulignant les considérations clés pour l'Autorité bancaire européenne lors de l'élaboration des normes minimales et de la définition d'un **plan de transition prudentiel** complet.

A l'international :

Pour renforcer notre engagement au niveau international, nous avons consolidé notre travail dans nos deux domaines prioritaires, les plans de financement de la transition au niveau national et les banques publiques de développement, grâce à de nouveaux partenariats et projets.

En ce qui concerne les plans de financement de la transition, nous avons développé notre modèle et approfondi notre compréhension des pratiques nationales actuelles en matière d'évaluation des besoins d'investissement et de planification prévisionnelle du financement de ces besoins. Cela permettra de développer des outils spécifiques pour combler les lacunes identifiées dans l'élaboration de ces évaluations, en particulier du côté des ministères des finances et des entités nationales de planification.

En ce qui concerne les banques publiques de développement, nous avons uni nos forces à celles d'autres instituts de recherche afin de tirer parti de nos efforts communs et de promouvoir l'alignement des banques publiques de développement avec l'Accord de Paris, pour que l'action en faveur du développement soutienne la transition climat.

Au début de l'année 2025, la présidence de Donald Trump a perturbé, de façon immédiate et importante, les agendas mondiaux du développement et du climat, avec le potentiel de générer un désengagement et des ambitions réduites. Dans le même temps, grâce à nos travaux dans des domaines plus techniques et non gouvernementaux de l'élaboration des politiques, il y a une dynamique à venir et des étapes importantes sur l'agenda international qui génèrent des opportunités

pour faire avancer l'action en faveur de l'investissement climat.

Ce qu'I4CE a fait :

- En ce qui concerne **les plans de financement de la transition au niveau national** : développement de notre modèle « vision I4CE » et approfondissement de notre compréhension des pratiques nationales actuelles en matière d'évaluation des besoins d'investissement et de planification prévisionnelle du financement de ces besoins.
- Promotion de **l'alignement des institutions financières avec l'Accord de Paris** à travers l'initiative *Mainstreaming Climate in Financial Institutions*. Rédaction du rapport *Making Finance Work for Climate* adressé aux représentants des pays avant la COP29. Publication d'un rapport, en collaboration avec trois autres instituts de recherche, fournissant des orientations aux parties prenantes des banques publiques de développement pour s'aligner sur l'Accord de Paris.
- Publication d'un rapport sur les initiatives existantes de **sortie du charbon menées par les banques publiques de développement** et sur les manières de surmonter les obstacles, les risques et défis associés.

2.2 Comptes 2024

Les comptes de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de 235.399 euros contre un excédent de 219.116 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de l'association s'élèvent à 2.523.140 euros après impact du résultat 2024.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel

L'association applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le règlement comptable de référence ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par l'ANC n°2020-08. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Méthodes d'évaluation

3.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 6 à 10 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 10 ans

3.2.2 Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.2.3 Les disponibilités

Les disponibilités comprennent un compte courant et des comptes à terme.

3.2.4 Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.2.5 Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

3.2.6 Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.2.7 Impôts

L'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés...) pour une petite partie de ses activités (moins de 5% de l'activité) notamment pour des missions d'expertise ou d'appui.

3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 15.504 euros TTC au titre l'année 2024.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1 Immobilisations brutes

En euros	2023	↗	↘	2024
Incorporelles				
Incorporelles en cours				
Corporelles	129 014	32 906		161 920
Financières	36 242	2 397		38 639
Total	165 256	35 303		200 559

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Aucunes immobilisations incorporelles

4.1.2 Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond à l'acquisition de nouveaux PC.

4.2 Amortissements et provisions d'actif

En euros	2023	↗	↘	2024
Incorporelles				
Corporelles	73 239	21 565		94 804
Financières				
Total	73 239	21 565		94 804

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

4.3 Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Installations, Aménagements	50 458	26 547	23 911
Matériel bureau et info.	93 264	60 377	32 887
Mobilier de bureau	18 199	7 880	10 318
Immob. Incorporelles			
Total	161 920	94 804	67 116

4.4 Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance	3 335 378	3 335 378	0
Total	3 335 378	3 335 378	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions ou contributions financières de l'exercice 2024 à recevoir en 2024.

4.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 42.970 euros correspondant aux intérêts financiers.

4.6 Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.7 Disponibilités

En euros	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	2 500 000	2 400 000
Comptes à terme		
Comptes Livrets		
Intérêts à recevoir		
Comptes bancaires	907 758	1 165 853
Caisses	445	445
Total	3 408 203	3 566 298

Au 31 décembre 2024, la trésorerie s'élève à 3.408.203 euros.

4.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 50.673 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées à l'année 2024 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

4.9 Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	533 840				533 840
Réserves	1 534 785	219 116			1 753 901
Report à nouveau					
Excédent 2023	219 116	(219 116)			0
Excédent 2024			235 399		235 399
Situation nette (a)	2 287 741	0	235 399		2 523 140
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	0				
Provisions réglementées					
Total	2 287 741	0	235 399		2 523 140

Le résultat 2023 d'un montant de 235 399 euros a été affecté en réserves conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2024	↗	↘	↘	2023
				Non utilisée	
Provision pour engagement de retraite	154 826		13 964		140 862
Total	154 826		13 964		140 862

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 3.2.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

4.11 Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 7 de la présente annexe.

4.12 Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières				
Fournisseurs	143 740	143 740		
Dettes fiscales & sociales	982 414	982 414		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 371	8 368		
Prod. constatés d'avance	1 392 800	1 710 235		
Total	2 525 686	2 872 364		

4.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.392.800 euros.

Ces produits constatés d'avance sont composés principalement du lissage de la subvention d'équilibre de la caisse des dépôts et consignations.

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1 Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées à des conférences ou des interventions réalisées.

En euros	2024	2023
Prestations de service	176 295	161 736
Total	176 295	161 736

5.2 Concours publics et subventions

En euros	2024
Subventions projets	1 643 132
Subventions d'équilibre	1 575 000
Total	3 218 132

Elles sont principalement composées de la subvention d'équilibre de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5.3 Cotisations

En euros	2024	2023
Cotisations	218 950	192 500
Total	218 950	192 500

5.4 Contributions financières

En euros	2024	2023
Contributions Financières	1 612 394	1 206 241
Total	1 612 394	1 206 241

5.5 Autres produits

En euros	2024	2023
Mécénats	340 077	270 000
Total	340 077	270 000

5.6 Transfert de charges

Aucun transfert de charges en 2024

5.7 Charges de personnel

En euros	2024	2023
Impôts et taxes	307 361	283 146
Salaires	2 367 319	2 227 362
Charges sociales	1 040 884	974 768
Autres charges de personnel	329 385	314 351
Total	4 044 949	3 799 627

La poste autres charges de personnel correspond au versement pour le comité d'entreprise, l'intéressement et l'abondement.

6. Autres informations

6.1 Effectif moyen

	2024	2023
Cadres	35,63	34,83
Total	35,63	34,83

6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- Le Président, le Trésorier, le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

6.3.1 Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

Provision calculée selon le logiciel MYFIDES

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

3% Constant pour la catégorie : Cadres

1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.38 % (inflation comprise).

La table de mortalité utilisée est la TH/TF 00-02

Salaire reconstitué en cas d'arrêt maladie

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

6.3.2 Engagements reçus

Néant

6.4 Evènements post-clôture

Néant

6.5 Contributions volontaires en nature

I4CE a bénéficié de la mise à disposition d'une experte de la Banque de France depuis le 18 septembre 2023 dans le cadre d'un mécénat de compétences. Cette mise à disposition a pris fin le 17 septembre 2024.

7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
LIFE	103 024		72 021			31 003	
ADEME	-	300 000				300 000	
Banque Mondiale	-	38 486				38 486	
Expertise France		130 000				130 000	
H2020	121 069		121 069			0	
Banque des Territoires	-	97 000				97 000	
HORIZON EUROPE	449 351		173 379			275 972	
AFD	110 000	7 500	60 000			57 500	
Total	783 444	572 986	426 469	0	0	929 961	0
Contributions financières d'autres organismes (1)							
EUROPEAN CLIMATE FOUNDATION	221 000	419 631	221 000			419 631	
ClimatWorks Foundation	-	41 056				41 056	
Breakthrough Energy	-	110 000				110 000	
CARASSO		150 000				150 000	
France Bois Forêt	3 000	9 000	3 000			9 000	
GIZ	80 000		80 000			-	
New Climate Institute	33 000		33 000			-	
Total	337 000	729 687	337 000	0	0	729 687	0
TOTAL	1 120 444	1 302 673	763 469	0	0	1 659 648	0